

L'INTERIM : UN DEFI CONTINU EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET PREVENTION AU TRAVAIL



L'intérim est devenu une composante essentielle du marché du travail moderne, offrant flexibilité et réactivité aux entreprises tout en constituant une source d'emploi cruciale pour de nombreux travailleurs. Cependant, cette forme d'emploi temporaire pose des défis significatifs en matière de santé, sécurité et prévention au travail, tant pour les intérimaires que pour les entreprises clientes.

Risques et prévention

Les **intérimaires** sont souvent exposés à des environnements de travail variés et parfois dangereux. Leur manque de familiarité avec les procédures spécifiques de **sécurité** dans chaque entreprise peut augmenter les risques d'**accidents** et de blessures. Il est donc essentiel que les agences d'intérim et les entreprises clientes collaborent étroitement pour assurer une **formation adéquate en matière de sécurité dès le premier jour de travail**.

Formation et sensibilisation

La formation des intérimaires sur les risques spécifiques liés à chaque poste de travail, ainsi que sur les mesures préventives à adopter, est essentielle. Les agences d'intérim jouent un rôle crucial en assurant que leurs travailleurs sont correctement **informés** et **formés** avant de commencer leur mission. De plus, une **sensibilisation continue à la sécurité** tout au long de la mission est nécessaire pour maintenir des pratiques de travail sécuritaires.

Responsabilités partagées

Les responsabilités en matière de **santé** et **sécurité** ne se limitent pas aux intérimaires eux-mêmes. Les entreprises clientes doivent également **garantir que les conditions de travail respectent les normes de sécurité en vigueur et fournir un environnement de travail sécuritaire à tous les travailleurs, y compris les intérimaires**. Cela inclut la mise à disposition d'**équipements de protection individuelle** (EPI) appropriés et la mise en place de **procédures de sécurité robustes**.

Suivi et évaluation

Un suivi régulier des conditions de travail et des incidents est essentiel pour identifier et corriger les risques potentiels. Les agences d'intérim et les entreprises clientes devraient **évaluer ensemble les performances en matière de sécurité, analyser les incidents et mettre en œuvre des mesures correctives pour prévenir de futurs accidents.**

En conclusion, bien que l'intérim offre une flexibilité précieuse sur le marché du travail, **il ne doit pas compromettre la sécurité et la santé des travailleurs.** La collaboration étroite entre les **agences d'intérim, les entreprises clientes et les intérimaires** eux-mêmes est essentielle pour créer des **environnements de travail sécuritaires** et pour **assurer le respect des normes de santé et sécurité au travail.** Seule une approche collective et proactive permettra de garantir que l'intérim reste une option professionnelle viable et sûre pour tous les acteurs concernés.

Source Préventica - juillet 2024